

Type acte :	Décision conseil communautaire	N° acte :	20220929D010	Envoyé en préfecture le 30/09/2022	
Thématique :	Informations diverses			Reçu en préfecture le 30/09/2022	
Titre :	INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DES 24 SEPTEMBRE, 26 NOVEMBRE 2020 ET 23 SEPTEMBRE 2021 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT			ID : 040-244000865-20220929-20220929D10-DE	



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 45
absents représentés : 11
absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, , Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUËDE, Sylvie DE ARTECHE, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Marie-Thérèse LIBIER, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Séverine DUCAMP, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Alexandre LAPÈGUE a donné pouvoir à Mme Magali CAZALIS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Aline MARCHAND a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, M. Damien NICOLAS a donné pouvoir à M. Jean-François MONET.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE et Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DARDY.



OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DES 24 SEPTEMBRE, 26 NOVEMBRE 2020 ET 23 SEPTEMBRE 2021 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - CULTURE

Décision du président n° 20220727DC68 en date du 27 juillet 2022 portant approbation de la convention tripartite créadiffusion / MACS / Scène aux champs pour le spectacle « Frédéric Fromet chante l'amour en trio » le 3 décembre 2022 à la Mamisèle à Saubrigues

Décision du président n° 20220825DC79 en date du 25 août 2022 portant contrat de cession avec la compagnie du réfectoire et avec la commune de Moliets-et-Maâ, dans le cadre du salon du polar, pour la lecture « sept jours pour survivre » du 2 septembre 2022

B - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Décision du président n° 20220713DC62 en date du 13 juillet 2022 portant exercice du droit de préemption urbain par la Communauté de communes à l'occasion de l'aliénation du bien cadastré section AH n° 52, sis 1 rue du Hapchot, ZA les deux pins à Capbreton

Décision du président n° 20220713DC66 en date du 13 juillet 2022 portant abrogation de la décision n° 20220601DC60 portant délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la commune de Soustons à l'occasion de l'aliénation du bien cadastré section AC n° 1279, 0468, 0474 et 0473 sis 1 allée des soupirs à Soustons

C - PATRIMOINE

Décision du président n° 20220630DC61 en date du 30 juin 2022 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition au profit du tribunal judiciaire de Dax pour l'occupation de l'Escale Info à Capbreton

Décision du président n° 20220713DC63 en date du 13 juillet 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition au profit du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour l'occupation de l'Escale Info à Capbreton

Décision du président n° 20220720DC67 en date du 20 juillet 2022 portant convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation d'un commerce de restauration - brasserie - bar « la paillette du lac » avec la SAS MALT 40

Décision du président n° 20220830DC77 en date du 30 août 2022 portant convention de mise à disposition au profit du syndicat mixte du conservatoire des Landes pour l'occupation de la Pandelle à Soustons

D - FINANCES

Décision du président n° 20220712DC64 en date du 12 juillet 2022 portant renouvellement de la carte d'achat de la Communauté de communes

E - SUBVENTIONS

Décision du président n° 20220713DC65 en date du 13 juillet 2022 portant demande d'une subvention auprès du département des Landes pour l'opération d'aménagement d'une voie verte sur l'avenue des Landes à Magescq



F - INFORMATIQUE

Décision du président n° 20220810DC69 en date du 10 août 2022 portant cession à titre onéreux de matériels informatiques sur la plateforme enchères du domaine

Décision du président n° 20220811DC78 en date du 11 août 2022 portant cession à titre onéreux de matériels informatiques (tablettes) sur la plateforme enchères du domaine

Décision du président n° 20220825DC80 en date du 25 août 2022 portant cession à titre onéreux de matériels informatiques sur la plateforme enchères du domaine

G - CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Décision du président n° 20220830DC81 en date du 30 août 2022 portant approbation de la convention d'objectifs avec l'association Hope team east sur le fondement de la subvention attribuée pour le déploiement de la maison sport santé

H - MARCHÉS PUBLICS

Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Travaux

Aménagement intérieur d'un plateau existant en espace de co-working – déclaration sans suite

- Décision du 22 juin 2022 :

- La procédure relative à l'aménagement intérieur d'un plateau existant en espace de « co-working » a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général tenant de la modification du besoin de l'acheteur (Nouveaux éléments intervenus après la rédaction et la publication de la consultation nécessitant de redéfinir les besoins pour cet aménagement).
- Une nouvelle procédure relative à cet objet a été relancée.

I - RESSOURCES HUMAINES

Information relative à la mise à disposition d'un agent de MACS auprès des Francas des Landes.

Mise à disposition à compter du 1er novembre 2022 pour une durée d'un an de Madame Agnès Andrieu, animateur principal de 1ere classe, auprès des Francas des Landes, pour exercer les fonctions d'animatrice départementale espaces éducatifs parentalité dans les conditions fixées par les articles L. 512-6 et suivants du code général de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 septembre 2022

Publiée le 3 octobre 2022

Le président

Pierre Froustey



Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022



ID : 040-24400865-20220929-20220929D10-DE

